

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Présents : Isabelle BOFF, Philippe GARTISER, Madeleine HEITMANN, Laurent HENRY, Christian HUFFSCHMITT, Richard KIEFFER, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Andrée VOITURIER.

Excusés : Gabrielle ENSMINGER Véronique HEIM, Jean-Marc REINMANN.

Absents : Claude SCHMID, Patricia TENAILLEAU.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Sous la présidence de M. Gartiser, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

-	<b>Dépenses : 663 370.96 €</b>	
o	Chapitre 011 : Charges à caractère général .....	208 868,14 €
o	Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés .....	314 113,17 €
o	Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante .....	117 718,14 €
o	Chapitre 66 : Charges financières .....	22 671,51 €
-	<b>Recettes : 859 066.22 €</b>	
o	Chapitre 013 : Atténuation de charges .....	14 963,86 €
o	Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services .....	39 804,02 €
o	Chapitre 73 : Impôts et taxes .....	519 744,18 €
o	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations .....	265 789,47 €
o	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante .....	6 918,97 €
o	Chapitre 77 : Produits exceptionnels .....	11 845,72 €

Excédent 2014 : **195 695.26 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

-	<b>Dépenses : 444 487.65 €</b>	
o	Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées .....	113 518,97 €
o	Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles .....	416,82 €
o	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles .....	330 551,86 €
-	<b>Recettes : 447 075.20 €</b>	
o	Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves .....	398 775,73 €
o	Chapitre 13 : Subventions d'investissement .....	47 499,47 €
o	Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées .....	800,00 €

Excédent 2014 : **2 587.55 €**

Restes à réaliser : -33 000.00 €

Besoin de financement : **286 889.07 €**

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2014.

### **COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014**

Le conseil Municipal vient d'adopter le compte administratif de l'exercice 2014 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Reports

Pour rappel : déficit de la section d'investissement de l'année antérieure :	256 476,62 €
Pour rappel : excédent de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	289 812,49 €

<u>Soldes d'exécution</u>	
<b>Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de :</b>	2 587,55 €
<b>Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de :</b>	195 695,26 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de</b>	48 000,00 €
<b>En recettes pour un montant de</b>	15 000,00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement</u>	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	286 889,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

<u>Compte 1068</u>	
<b>Excédents de fonctionnement capitalisés :</b>	286 889,07 €

<u>Ligne 002</u>	
<b>Excédents de résultat de fonctionnement reporté :</b>	198 618,68 €

### **TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

*VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;*

*VU le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 387 864 € ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- Taxe d'habitation ..... 10,73 %
- Foncier bâti ..... 13,59 %
- Foncier non bâti ..... 35,82 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

- AFCCRE : ..... 204 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : ..... 650 €
- AS du Collège de la Souffel : ..... 200 €
- Champs d'Escale (NAP) : ..... 1 500 €
- Croix Rouge : ..... 60 €
- Donneurs de sang : ..... 60 €
- Fondation du Patrimoine : ..... 100 €
- Haut comité Langes et Culture : ..... 35 €
- Les Amis du Père Pedro : ..... 30 €
- Maison du Kochersberg : ..... 50 €
- Mémorial Alsace-Moselle : ..... 100 €
- Office pour la langue et la Culture d'Alsace : ..... 50 €
- Route Romane d'Alsace : ..... 100 €
- Souvenir Français : ..... 35 €
- Union Ste Cécile : ..... 550 €
- WWF : ..... 100 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires

## REVERSEMENT DU LOYER DE LA CHASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de reverser le loyer de la chasse, pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024, comme suit :

- Association foncière de Stutzheim : 2/3
- Association foncière d'Offenheim : 1/3

## BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2015 comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- **Dépenses : 1 029 954.68 €**
  - o Chapitre 011 : Charges à caractère général ..... 247 454,00 €
  - o Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés ..... 312 229,00 €
  - o Chapitre 022 : Dépenses imprévues ..... 18 060,68 €
  - o Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement ..... 310 528,00 €
  - o Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante ..... 124 206,00 €
  - o Chapitre 66 : Charges financières ..... 17 477,00 €
- **Recettes : 1 029 954.68 €**
  - o Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté ..... 198 618,68 €
  - o Chapitre 013 : Atténuation de charges ..... 13 000,00 €
  - o Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services ..... 37 430,00 €
  - o Chapitre 73 : Impôts et taxes ..... 532 638,00 €
  - o Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations ..... 246 768,00 €
  - o Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante ..... 5 000,00 €
  - o Chapitre 77 : Produits exceptionnels ..... 5 500,00 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- **Dépenses : 982 886.07 €**
  - o Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté ..... 253 889,07 €
  - o Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées ..... 118 787,00 €
  - o Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles ..... 31 120,00 €
  - o Chapitre 21 : Immobilisations corporelles ..... 475 090,00 €
  - o Chapitre 4581 : Opérations sous mandat ..... 104 000,00 €
- **Recettes : 982 886.07 €**
  - o Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation ..... 310 528,00 €
  - o Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves ..... 463 998,07 €
  - o Chapitre 13 : Subventions d'investissement ..... 103 560,00 €
  - o Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées ..... 800,00 €
  - o Chapitre 4582 : Opérations sous mandat ..... 104 000,00 €

## TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs de location des salles communales comme suit :

Salles	Tarifs habitants	Tarifs extérieurs
<b>Salle de la Souffel</b> (60 personnes)		
- Salle	<b>200 €</b>	800 €
- Cuisine	100 €	(cuisine incluse)
- Chauffage (du 01/11 au 31/03)	30 €	30 €
- Occupation restreinte	150 €	400 €
- Caution matériel	300 €	300 €
- Caution nettoyage	80 €	80 €
<b>Salle du Petit Pont</b> (50 personnes)		
- Salle	150 €	400 €
- Enterrement	50 €	50 €
- Occupation restreinte	100 €	<b>200 €</b>
- Caution	155 €	155 €